

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 25 NOVEMBRE 2019

Affaire suivie par C. Potier

PV2019.11.25

APPROUVÉ

Courriel : christelle.potier@univ-poitiers.fr

Par courrier de l'Administrateur provisoire de l'INSPE de l'académie de Poitiers en date du 15 novembre 2019, le Conseil d'Institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le lundi 25 novembre 2019.

Étaient présents:

Membres élus :

- M. Mario Cottron Administrateur provisoire de l'INSPE de l'académie de Poitiers, UP
- Mme Elvire Diaz, Professeur d'Université, Faculté de Lettres et Langues, UP
- Mme Stéphanie Volteau, Maître de conférences, INSPE site de la Vienne, UP
- M. Etienne Douat, Maître de conférences, INSPE site de la Vienne, UP
- Mme Sandrine Diebolt, PRAG, INSPE site de Vienne, UP
- M. Olivier Lassagne, PE, INSPE site de la Vienne, UP
- Mme Magali Mouchard, SAENES, INSPE site de la Vienne, UP
- M. Bruno Defever, IGE, INSPE site de la Vienne, UP
- M. Rémi Beauchamp, M1 MEEF Premier degré INSPE site des Deux Sèvres, UP
- Mme Manon Guillot, M2 MEEF Premier degré INSPE site de la Vienne, UP

Membres représentants de l'université de Poitiers

- Mme Ludivine Touverez, Assesseure pédagogie de l'UFR LL, UP
- Mme Catherine Esnard, Assesseure pédagogie de l'UFR SHA, UP
- M. Frédéric Richard, Vice Doyen Relations internationales UFR SHA, UP

Personnalités extérieures :

- M. Michel Fayol, Professeur émérite, membre du CSEN
- Mme Christine Gastaud, Directrice adjointe IH2EF
- Mme Sylvie Charpentier, Conseillère technique premier degré de Mme la Rectrice, académie de Poitiers
- Mme Marie-Hélène Perez, IA-IPR SVT, Rectorat de Poitiers
- M. Jean-Michel Carozza, Vice-Président Formation et vie universitaire, ULR
- M. Jean-René Cherouvrier, responsable des formations MEEF, ULR
- M. Fabrice Biron, Mandataire du Conseil d'Administration de la MAIF
- Mme Noémie Lachaud, administratrice MGEN

Membres invités permanents :

- Mme Hélène Desormes, Responsable CAPI, INSPE site de la Vienne
- M Jean-Marie Meslier, Directeur du site INSPE d'Angoulême
- Mme Olga Otero, Professeur des Universités, Assesseure de l'INSPE Académie de Poitiers
- Mme Christelle Potier, Responsable administrative, INSPE Académie de Poitiers

Étaient représentés :

- M Julien Celle, procuration à Mme Volteau
- Mme Valérie Thierry, procuration à M. Cherouvrier
- Mme Laure Jouve, procuration à Mme Volteau

Étaient excusées :

- Mme Marie Soullisse, Directrice du site INSPE de Niort
- Mme Cynthia Michanot, M1 MEEF Premier degré INSPE site des Deux Sèvres

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du CE du 7 juin 2019**
- 2- Election du président du Conseil d'Institut de l'INSPE**
- 3- Désignation d'une personnalité pour siéger au COSP**
- 4- Informations diverses**
- 5- Contenus de la réforme de la formation initiale**
- 6- Budget 2020 de la composante INSPE, institut interne de l'Université de Poitiers**

La séance est ouverte à 14h10, le quorum étant atteint.

Introduction

Mario Cottron rappelle que l'INSPE a été créé à la rentrée 2019. Suite à la démission d'Éric Espéret, ce Conseil d'Institut n'a pas de Président. Le membre élu du Conseil le plus âgé dans le grade le plus élevé est sollicité pour assurer la présidence du Conseil en début de séance : comme il s'agit de Mario Cottron, il sollicite Elvire Diaz. Un tour de table permet à chacun de se présenter pour les nouveaux membres du Conseil d'Institut.

1- Approbation du PV du CE du 7 juin 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 - Election du Président du Conseil d'Institut de l'INSPE

Elvire Diaz demande qui parmi les personnalités nommées par la Rectrice souhaite se porter candidat à la présidence du Conseil, suite à la démission du président Éric Espéret en juin 2019.

Michel Fayol annonce se porter candidat. Il présente succinctement sa situation professionnelle, ses travaux et son expertise :

Il est professeur émérite en psychologie cognitive et du développement à l'université Clermont-Auvergne ; il a d'abord enseigné à tous les niveaux de l'élémentaire, il a ensuite fait une maîtrise à l'université de Clermont puis une thèse de doctorat à Bordeaux et a obtenu une double habilitation en psychologie et sciences de l'éducation. Il a ensuite été Inspecteur de l'Education Nationale, puis a travaillé à l'université de Montpellier, puis à l'université de Bourgogne où il est à l'origine de la création d'une unité au CNRS (le LEAD). Après 3 mandats de Directeur d'unité CNRS à Dijon, il part pour Clermont-Ferrand où il effectue 2 mandats de Directeur d'unité CNRS au LAPSCO, il devient ensuite chargé de mission pour l'AERES puis responsable de programmes à l'ANR. Il participe également à la formation des inspecteurs. Depuis 2018, il est membre du Conseil scientifique de l'Education Nationale.

Il a le souci de rapprocher les travaux des praticiens et des chercheurs, c'est pourquoi il a répondu positivement à la proposition de Madame la Rectrice d'être membre du Conseil d'Institut de l'INSPE Académie de Poitiers. Il mène actuellement 3 projets de recherche : un sur les mathématiques à l'école maternelle (à Clermont), un autre sur l'apprentissage de l'orthographe (à Nevers) et un troisième sur le suivi du REP+ CP CE1 (à Montluçon).

Michel Fayol est le seul candidat à cette élection. Elvire Diaz propose de mettre au vote sa candidature au poste de Président. Les membres procèdent à un vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 24 (21 présents et 3 procurations)

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prenant pas part au vote : 0

Michel Fayol est installé comme président du Conseil de l'Institut.

3 – Désignation d'une personnalité pour siéger au COSP de l'INSPE

Daniel Gaonac'h, qui préside le COSP depuis sa mise en place début 2014, a informé l'administrateur provisoire de l'INSPE de sa démission du COSP suite à la dernière séance du 23 septembre 2019.

Il est à souligner les travaux initiés à partir de la réflexion menée au sein du COSP depuis 5 ans qui démontrent le rôle central de cette instance et l'objectif principal de ce Conseil, l'orientation et la prospective de la politique de notre école (institut aujourd'hui). Il rappelle les principaux travaux conduits au sein du COSP, l'analyse effectuée pour aboutir à la création des parcours FACO et CPES au sein de la mention MEEF PIF (Pratiques et Ingénierie de Formation), la structuration de la politique scientifique de l'INSPE à partir de thématiques ciblées, l'appui à la construction de l'accréditation 2018-2021, la réflexion initiée au sein de ce Conseil qui est à l'origine du projet PIA3 que l'Université de Poitiers porte au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine. Daniel Gaonac'h n'est pas étranger à cette dynamique, son implication dans l'ensemble des chantiers indiqués précédemment est reconnue. Sa vision a été très précieuse pour l'INSPE.

Dans plus de la moitié des INSPE, le COSP a un rôle très mineur quand ce rôle n'est pas totalement négligé (absence de COSP, réunion annuelle unique, ...). Le rôle du président du COSP est donc déterminant. De par les statuts définissant les instances de l'INSPE (identiques à ceux définissant les instances des ESPE), le COSP est composé de membres extérieurs à la composante INSPE. Il est essentiel que le nouveau président du COSP de l'INSPE Académie de Poitiers, qui doit être élu parmi les personnalités désignées par le CI (cf règlement intérieur), ait une excellente connaissance de l'université de Poitiers, une vision prospective des problématiques de formation et de recherche.

Cette discussion a eu lieu lors de la dernière séance du 23 septembre du COSP. Et parmi les actuels membres du COSP, tous ont été unanimes pour dire que Nicolas Vibert (lui-même membre du COSP) possède cette expertise. Ce collègue siège au COSP comme membre de droit représentant de l'UP, et il a été convenu qu'il en démissionne pour pouvoir réintégrer cette instance comme personnalité désignée par le CI.

Il est donc proposé au Conseil d'institut de nommer comme personnalité extérieure à l'INSPE, Nicolas Vibert, Directeur de recherche au CNRS, Directeur du CeRCA (Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage – UMR CNRS). Il est rappelé les liens étroits du CeRCA avec l'INSPE, l'un des laboratoires d'adossement recherche de nos masters MEEF, l'engagement du collègue dans le projet PIA (il en assure la responsabilité scientifique, il a été à l'initiative dans ce projet d'un élargissement de la thématique pour permettre à d'autres laboratoires (localement le GRESCO et FoReLLis) de s'impliquer dans le projet). La désignation de ce collègue permettra de proposer sa candidature à la présidence du COSP lors de la prochaine réunion le 20 janvier, et ainsi de maintenir la dynamique et la vision stratégique de cette instance.

Le président procède à la désignation par le Conseil d'Institut du membre du COSP :

Nombre de votants : 24 (21 présents et 3 procurations)

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 9

Ne prenant pas part au vote : 0

Nicolas Vibert est désigné membre du COSP par le Conseil d'Institut.

4 – Informations diverses

▪ Mouvement de recteurs

Courant juillet, Madame Anne Bisagny-Faure a été nommée Rectrice de Bordeaux et de la région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle avait été de mars 2016 à février 2018 Rectrice de notre académie et cette période avait été l'occasion d'amplifier de façon conséquente la collaboration entre rectorat et ESPE, autant au niveau pédagogique que sur des aspects administratifs entre nos services.

Mi-septembre, Madame Bénédicte Robert a été nommée Rectrice de l'académie de Poitiers. Elle dirigeait auparavant l'IH2EF. On sait le travail important initié depuis un an avec cet institut dans le cadre de la préparation du dossier de candidature au PIA3 et l'engagement de la directrice tout au long de l'élaboration de ce dossier.

Ces deux nominations constituent une excellente nouvelle pour l'INSPE de l'académie de Poitiers, tant au niveau de la poursuite des liens avec le rectorat de Poitiers qu'à celui d'une nécessaire inscription dans une politique éducative régionale.

▪ Printemps de la recherche en éducation – Edition 2020

La prochaine édition du « Printemps de la recherche en éducation » aura lieu les 24 et 25 mars 2020 avec pour thématique « les arts et savoirs fondamentaux : enjeu de formation ». Cet évènement est inscrit au PNF, les rectorats sont donc informés. Le prix poster doctorant portera sur la même thématique. Il est à noter également en parallèle un « Formathon » consistant pour des équipes pluri-catégorielles volontaires à élaborer en un temps contraint (1/2 journée) une activité de formation sur cette thématique.

▪ Journée spéciale doctorants – Edition 2020

Cette manifestation aura lieu le 22 janvier 2020. On associera présentations de doctorants des laboratoires d'adossement de nos masters (il est à noter la présence d'un doctorant rochelais) et conférences (1 ou 2) sur une problématique générale d'éducation, présentées par Hugo Dupont et Daniel Gaona'ch (à confirmer).

▪ Calendrier des séances du Conseil d'Institut

Le calendrier du 1er semestre 2020 est le suivant (seule la date initialement prévue en février a été modifiée):

- Vendredi 7 février (matin)
- Mercredi 7 avril
- Mardi 2 juin.

▪ Dossier de candidature PIA3 - Points essentiels

Le dossier de candidature a été déposé le 7 juillet 2019. Par rapport à la présentation du projet faite au dernier CE du 7 juin, le projet a évolué, des arbitrages ont été faits, des mises en cohérence ont été recherchées. Il est important de rappeler ici les points principaux qui traduisent notre projet.

• Identité du projet

Projet "RÉUSSIRA" : Réussite des Élèves : Usages Structurants des Sciences et de l'Innovation pour la Régulation des Apprentissages

Etablissement porteur du projet : université de Poitiers

Responsable politique : Mario Cottron

Responsable scientifique : Nicolas Vibert

• Partenaires du projet

- Les universités de Bordeaux et de Limoges. Avec l'université de Poitiers, cela représente 13 laboratoires de recherche (108 chercheurs et enseignants-chercheurs) qui sont associés au projet et 3 INSPE intégrés à ces universités.

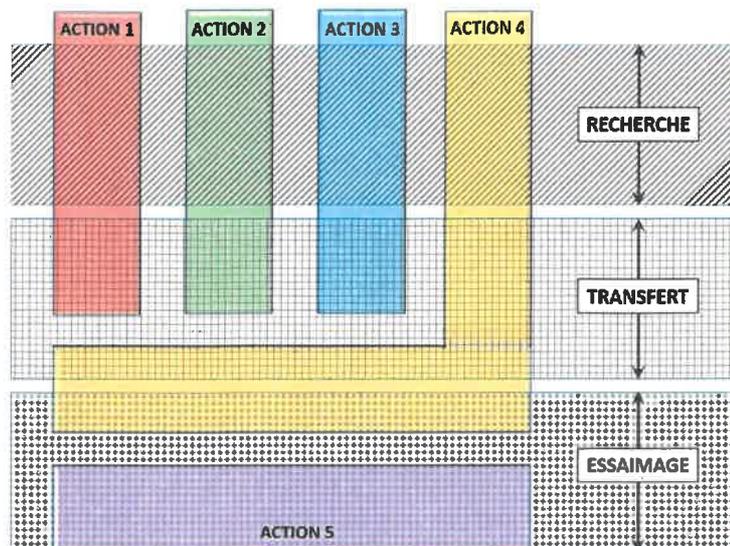
- Les rectorats de Bordeaux, de Limoges et de Poitiers. Au sein de ces rectorats, ce sont plus particulièrement les cellules qui développent les expérimentations et les innovations pédagogiques (Cardie) qui sont associées à ce projet. C'est le GIP FCIP de l'académie de Poitiers (Groupement d'intérêt public Formation continue et insertion professionnelle) qui gèrera les aspects financiers concernant les 3 rectorats de notre région.

- Les opérateurs nationaux, le CNED, l'IH2EF et Réseau Canopé.

- Le Consortium en région Nouvelle-Aquitaine des CCSTI.

• Axes stratégiques du projet

Les axes stratégiques de notre projet sur le concept de régulation et d'auto régulation des apprentissages se déclinent en 5 actions proposées. Trois de ces actions associent développement de la recherche et transfert vers les acteurs (élèves, enseignants, personnels d'encadrement), une de ces actions vise aussi un essaimage régional et national, la cinquième action est globalement consacrée à la diffusion et au passage à l'échelle.



- Action 1 Métacognition et (auto)régulation des apprentissages (Resp. Nicolas Vibert, CeRCA, Poitiers),
- Action n°2 : Autonomie dans l'École et dynamiques inclusives (Resp. Jérôme Fatet, FRED, Limoges),
- Action n°3 : Construction de l'autonomie des enseignants (Resp. Fabien Sabatier, LACES, Bordeaux),
- Action n°4 : Ecosystème informationnel 4 principaux chantiers pour 2019-2020 (M./Mme X, IH2EF, et Vincent Liquète, IMS Bordeaux),
- Action n°5 : Diffusion et passage à l'échèle (M./Mme X, IH2EF, et Nathalie Depardieu, Réseau Canopé).

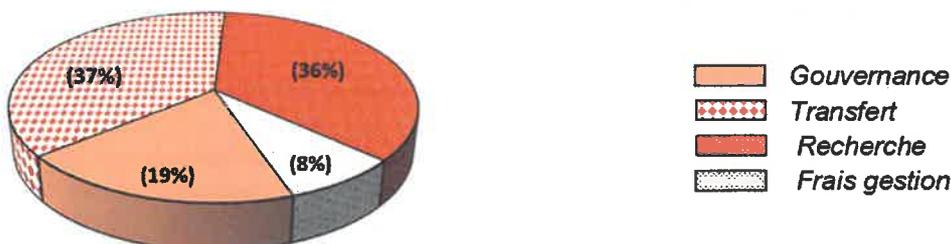
• Budget du projet

C'est un budget global de 26,2 M€ avec une demande au titre du PIA de 35%



Composition du budget global du projet

Les demandes au titre du PIA sont équilibrées pour les activités liées à la recherche et celles organisant le transfert. Les activités nécessaires à la gouvernance ont été financièrement contenues.



Répartition selon les principaux postes de la subvention au titre du PIA

• Expertise des projets

Il a été déposé 13 projets au niveau national. Une présélection de 7 dossiers a été effectuée par un jury international, notre projet ayant été présélectionné. Les auditions se sont tenues les 6 et 7 novembre. Aucune date n'a été fournie pour la désignation des projets lauréats de ce PIA.

Par ailleurs, Nicolas Vibert et Mario Cottion ont rencontré le 25 octobre le Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine en charge de l'ESR ainsi que son service, et ils ont présenté le 21 novembre le projet à la Conférence régionale de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de technologie (CREST) de la Région. On peut raisonnablement penser à un financement de la Région, quelle que soit l'issue de la désignation des lauréats du PIA.

Michel Fayol souligne tous les efforts qui ont été faits pour monter le projet et espère vivement sa réussite. Il précise que les décisions finales pour ce PIA pourraient tenir compte des possibilités financières après le vote du budget de l'Etat en fin d'année. Il faudra évidemment réfléchir en fonction de la subvention accordée à l'organisation possible.

Stéphanie Volteau demande quelles étaient les personnes présentes à l'audition. Mario Cottron indique qu'ils étaient 4 : Nathalie Depardieu (Canopé Régional), Cécile Bétermin (IA-IPR, responsable de la CARDIE de l'académie de Poitiers), Nicolas Vibert et lui-même.

5 – Contenus de la réforme de la formation initiale

▪ La réforme

La réforme de la formation initiale des enseignants est portée par la loi "Pour une École de la confiance" du 28 juillet 2019. Cette loi acte la création des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) en place des ESPE au 1^{er} septembre 2019. Le mode de désignation des directeurs de ces Instituts comprend une audition des candidats par une commission dédiée coprésidée par le recteur d'académie et par le président de l'université intégratrice de l'INSPE suivie par une nomination conjointe des deux ministres du MENJ et du MESRI.

Le référentiel de formation constitue le cadre commun de la réforme de la formation initiale à mettre en œuvre pour la rentrée de septembre 2020. Ce référentiel de formation, adossé au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, précise les objectifs, les axes et les attendus de la formation initiale pour chacun des trois masters MEEF liés aux concours de recrutement de ces personnels :

- être un acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale,
- être efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages (animer la politique éducative de l'établissement et accompagner le parcours de formation des élèves pour les personnels d'éducation),
- être un praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

La ventilation horaire du temps global de formation vient préciser, dans un souci d'harmonisation nationale, les volumes de formation dédiés aux principaux champs de compétences et de connaissances :

- enseignement des savoirs fondamentaux
- stratégie d'enseignement et d'apprentissage
- pratique réflexive et recherche
- contexte et innovations

Un autre aspect de la réforme est la composition des équipes pédagogiques qui doivent être pluri catégorielles, avec un volume d'intervention d'au moins 33% dispensé par des collègues exerçant en parallèle devant des classes.

▪ La réflexion engagée

Un processus de concertation spécifique a été mis en place avec la constitution d'un groupe de travail académique (processus acté lors du CE du 4 avril 2019).

Ce groupe de travail académique est composé des collègues responsables pédagogiques des masters MEEF pour l'université de La Rochelle et pour l'université de Poitiers, des assesseurs à la pédagogie des composantes partenaires de l'université de Poitiers, des référents académiques et des personnels d'encadrement impliqués dans la formation initiale des 1^{er} et 2nd degrés en poste au rectorat, des collègues de l'INSPÉ représentant différents champs de formation.

Une articulation a été construite qui permet un phasage entre les différentes réunions de ce groupe de travail, les séances de la commission pédagogique et les conseils de formateurs sur nos sites. Cette démarche doit conduire à une construction partagée de notre nouvelle offre de formation.

La dernière réunion du groupe de travail a permis d'avancer de manière significative sur cette approche, avec une construction de nos maquettes directement liée aux trois profils d'enseignant (ou de personnel d'éducation) portés par le référentiel de formation. Une construction globale de la maquette dans une approche par compétences est un des enjeux de cette refonte.

Le cadrage (diffusé le 21 novembre) des épreuves des concours (premier et second degrés) indique :

- 2 épreuves écrites : maîtrise disciplinaire (note éliminatoire à 5) et élaboration d'une séquence pédagogique (ressources),
- 2 épreuves orales : conception et animation d'une séance puis entretien motivation/connaissance des enjeux.

Les maquettes MEEF à mettre en place à la prochaine rentrée seront présentées au prochain CI du 7 février 2020. Ces maquettes devront ensuite être validées par les CFVU et les CA de nos deux universités pour envoi du dossier d'accréditation à la DGESIP en avril 2020.

Sandrine Diebolt s'interroge sur le format de l'épreuve d'animation d'une séance sans élève. Quel format pourrait prendre cet oral ? Le cadrage n'est pas assez précis pour définir les modalités de cette épreuve professionnelle.

Etienne Douat rappelle que lors de la création des maquettes MEEF en 2013-2014, il aurait été possible de donner plus de visibilité à la formation des CPE mais cela n'a pas été fait. Et là encore, la réforme, en ne donnant aucun élément sur les contenus des épreuves, semble avoir oublié les Conseillers Principaux d'Education. L'effet sur la formation est désastreux.

Bruno Defever interpelle les membres du conseil sur les effets induits de la réforme sur les effectifs des INSPE. Mario Cottron rappelle quelques chiffres concernant les PLC : environ 200 en M1 et 350 en M2 (étudiants et enseignants stagiaires). Avec la réforme, les effectifs en M2 vont obligatoirement diminuer (200 M1 – 200 M2). Pour le premier degré, les effets seront moins marqués car il y a peu de recrutement M2 par d'autres voies (les effectifs devraient être assez stables).

Jean-René Cherouvrier s'interroge sur les modalités de mise en stage proposées par le rectorat pour les étudiants du MEEF premier degré, avec 1/3 temps dans une école pendant le M2 puis une affectation à temps plein après la réussite au CRPE. Et comment va se dérouler l'année de transition 2020 ? Quels étudiants se présenteront au concours à la session 2021 (M1/M2) ? Marie-Hélène Perez répond que le rectorat et l'université de Poitiers devront travailler ensemble à la détermination des prévisions pour l'articulation entre les effectifs, les besoins et les mesures transitoires.

Stéphanie Volteau exprime des inquiétudes sur cette articulation car les éléments de la réforme ne sont pas tous connus (place des PLP, pas de détails sur les épreuves, la place de la formation continue, la disparition de l'épreuve d'EPS ...). La construction des maquettes dans ces conditions semble très difficile à réaliser.

Ludivine Thouverez ajoute que la place du disciplinaire est réduite à peu de chose dans ce nouveau concours et ces épreuves, plus professionnelles, conduisent à considérer que seul le master MEEF peut préparer les étudiants, ce qui constitue une iniquité pour les étudiants face au concours. Mario Cottron rappelle que le Ministère avait évoqué en juin des épreuves optionnelles pour pouvoir intégrer dans ces concours des candidats d'autres formations que le Master MEEF mais ces épreuves ne figurent plus dans la note. Il ajoute qu'on ne peut parler d'iniquité, chaque étudiant engagé dans un M2 pourra se présenter à un concours, le choix du cursus suivi sera alors plus ou moins en adéquation avec les contenus des concours. Mais c'est pour cela qu'il existe des masters MEEF dédiés. Jean-Marie Meslier complète en indiquant que, actuellement, 50 % des candidats au concours sont des candidats hors M1 qui ont, pour presque 35 % d'entre eux, déjà enseigné dans le cadre de CDD.

Michel Fayol explique que le Ministère n'a pas communiqué sur les modalités (peut-être encore en réflexion si la politique générale n'est pas arrêtée) : avec un socle commun assez léger, il y a plus de marges de manœuvre pour les INSPE.

Stéphanie Volteau l'interroge sur l'éventualité d'un report de la mise en œuvre de la réforme. Pour Michel Fayol, c'est une éventualité, sans plus.

6 – Budget 2020 de la composante INSPE, Institut interne de l'Université de Poitiers

Christelle Potier, Responsable administrative de l'INSPE, présente le budget 2020 (qui reprendra l'essentiel de la note envoyée aux membres du CI) : rappel de la constitution du budget (fonctionnement, investissement, personnel) et présentation des grandes masses, proposition de budget qui a été soumise aux services centraux de l'UP.

Stéphanie Volteau demande si les dépenses liées aux parcours adaptés (P4/P5/P6) peuvent être spécifiquement identifiées. Christelle Potier explique que les centres financiers de la Formation initiale sont distingués par mention de master mais pas par parcours.

Les chiffres de la présentation concernant l'exécution des dépenses sont issus d'une extraction faite fin septembre 2019. Pour une actualisation nécessaire, les taux d'exécution du budget ont été recalculés à la date du 21 novembre :

Budget global (fonctionnement, investissement, personnel) :

AE (autorisations d'engagement = possibilités de « commande ») :

92,9 % d'exécution du budgété (budget initial + ajustements)

106,17 % d'exécution du budget initial

CP (crédits de paiement = facturation)

74,44 % d'exécution du budgété

85,11 % d'exécution du budget initial

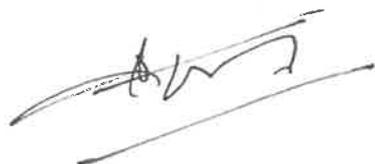
Mario Cottron ajoute qu'un effort de classification des dépenses a conduit à affiner les imputations et à diminuer le poste financier dédié au pilotage et à la Direction (où auparavant, toutes les dépenses transversales étaient affectées). Les efforts en terme de diminution des déplacements et l'utilisation accrue de la visioconférence ont permis de diminuer de plus de 20 000 euros le budget de la Direction et du pilotage.

La prochaine séance du Conseil est programmée le 7 février 2020 matin.

La séance prend fin à 16h30.

Le président de séance

Michel Fayol



L'administrateur provisoire de l'INSPE

Mario Cottron



La secrétaire de séance

Christelle Potier

